



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE PAUL VI AUX MEMBRES DES MISSIONS EXTRAORDINAIRES*

*Chapelle Sixtine
Mardi 7 décembre 1965*

Excellences,

Messieurs les Membres des Missions Extraordinaires,

Cet incomparable sanctuaire de l'art et de la piété, qui accueille depuis un demi-millénaire les auditoires les plus variés, est grâce à vous aujourd'hui témoin d'un spectacle d'une rare ampleur et d'un caractère singulièrement significatif.

Tandis que touche à sa fin le second Concile œcuménique du Vatican, voici que plus de quatre-vingts nations délèguent des personnalités hautement qualifiées, pour assister aux cérémonies de clôture et pour attester, par cette présence, l'intérêt qu'elles prennent et l'importance qu'elles attachent à cet événement.

Et pourtant, pourrait-on penser: en quoi la politique de ce monde, même dans son sens le plus noble et le plus élevé, peut-elle être intéressée par un Concile? Ne s'agit-il pas là d'un acte de la vie de l'Eglise, et donc d'un phénomène de caractère purement spirituel et religieux? L'Eglise se recueille, se consulte, s'examine; elle rassemble ses énergies, ajuste ses modes de penser et d'agir; elle procède à un «renouveau», mais à un renouvellement avant tout intérieur, qui intéresse les relations du chrétien avec son Dieu.

Certes. Mais qui ne voit l'immense portée sociale d'un tel événement? Si des millions de catholiques à travers le monde adoptent à un moment donné, sur tel ou tel problème, une même attitude, qui pourrait nier les répercussions d'un tel fait sur la société tout entière? Et l'histoire est là, d'ailleurs, pour attester l'influence des Conciles, non seulement dans l'histoire ecclésiastique, mais dans l'histoire générale des hommes et des peuples. Le but premier de ces vastes assemblées est bien toujours le renouvellement intérieur de chaque catholique et le renouveau de tout le corps social qu'est l'Eglise. Mais la conséquence en est un influx nouveau apporté à toute la famille humaine. Que cet influx s'exerce, par exemple, dans le sens de l'affirmation de l'égalité entre les races, de la collaboration entre les classes, de la paix entre les nations: il est facile de mesurer l'immense bienfait qui peut en résulter pour le genre humain tout entier.

Votre présence ici, Messieurs, prouve précisément que les détenteurs du Pouvoir temporel en ce monde ont compris la portée du Concile et qu'ils y sont attentifs.

Réciproquement, l'Eglise est attentive aux problèmes de ce monde, mais elle les considère sous l'angle qui est le sien. Elle saisit, par exemple, combien il importe aujourd'hui, pour le sort de l'humanité, que toutes les énergies soient orientées dans le sens de la paix. Mais elle sait que le dynamisme de la paix ne peut manifester toute sa force que s'il est alimenté de l'intérieur par une profonde et véritable conversion des cœurs, et elle s'emploie à l'obtenir: ce fut un des principaux buts du Concile qui s'achève sous vos yeux. Il a traité, certes, selon son programme, des questions de foi, de morale, de discipline, de gouvernement, d'organisation ecclésiastique; mais ce qui l'inspirait en tout cela, c'était avant tout le souci de revenir aux sources très pures de l'Evangile, pour y puiser un renouveau de vie et une nouvelle ardeur à mettre en pratique le message du Christ, qui est un message d'amour et de paix.

N'était-ce pas déjà une prédication vivante, ce Concile? un spectacle étonnant d'amour et de paix, cette assemblée de deux mille pères conciliaires accourus, des cinq continents, autour de l'Evêque de Rome, pour chercher fraternellement, dans l'étude et dans la prière, le moyen de redire au monde le message libérateur de l'Evangile? N'était-ce pas un autre spectacle, plus étonnant encore, que la concorde et l'union de tant d'hommes venus d'horizons si divers, appartenant à des nations marquées par des cultures, des traditions, des modes de vie et des formes sociales si différentes?

De ce pacifique et serein affrontement de tant de diversités, sont sortis, vous le savez, après un long et patient travail, des textes d'une grande richesse spirituelle, théologique et humaine, promulgués par Nous après qu'ils eurent rallié la grande majorité et, souvent la quasi-unanimité des suffrages.

Ces textes, Messieurs, vous sont déjà sans doute en partie connus. Vous remarquerez, en les étudiant de plus près, qu'il y est plus d'une fois question du Pouvoir temporel et de ses relations avec le Pouvoir spirituel.

L'Eglise du vingtième siècle, l'Eglise qui sort renouvelée de ces assises conciliaires, y apparaît avant tout soucieuse du véritable bien des hommes. Elle se présente au monde, non pour le dominer, mais pour le servir.

Dans les différents domaines – familial, social, économique, politique, international – elle s'efforce de porter un jugement équitable sur les situations et les problèmes: de dégager des principes généraux de solution, qui soient conformes à la loi morale inscrite au cœur de l'homme; de discerner les périls en germe dans les vastes transformations du monde moderne et de les signaler à l'attention de tous les responsables: c'est tout le sujet de la Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde contemporain, qui passera sans doute à l'histoire comme un des documents majeurs de ce Concile.

Dans la déclaration sur les religions non-chrétiennes, l'Eglise invite ses fils à considérer les valeurs positives contenues dans toutes les croyances et à ôter de leurs cœurs des sentiments d'aversion contre tel ou tel peuple, peu conformes à l'esprit de l'Evangile. Il est facile de voir les heureuses conséquences qui peuvent en découler pour la paix sociale.

Dans cette lumière, l'Eglise considère avec une vive sympathie tout ce que les Pouvoirs publics réalisent dans les divers Pays pour le bien-être temporel de l'humanité et elle professe le respect le plus sincère pour l'autorité de l'Etat. Et. elle fait sienne, dans une Déclaration qui restera sans doute, elle aussi, comme un des grands documents de ce Concile, l'aspiration si universellement ressentie aujourd'hui à la liberté civile et sociale en matière religieuse. Que nul ne soit forcé à croire: mais que nul non plus ne soit empêché de croire et de professer sa foi, droit fondamental de la personne humaine, reconnu d'ailleurs aujourd'hui, en théorie du moins, sinon toujours en pratique, par la grande majorité des législations.

Dans le même esprit, l'Eglise demande aux Gouvernements – et c'est l'objet d'un paragraphe du Décret sur la Charge pastorale des Evêques – de consentir à lui reconnaître ou à lui rendre sa pleine et entière liberté en ce qui concerne le choix et la nomination de ses Pasteurs.

Cette délimitation plus nette des compétences et des domaines respectifs ne peut manquer, dans l'estimation de l'Eglise, d'être avantageuse à l'un et à l'autre pouvoir. Quel que soit, en effet, le jugement qu'on puisse porter sur les situations historiques qui se sont vérifiées dans le passé pour certaines nations, l'Eglise ne demande aujourd'hui, pour elle, rien d'autre que la liberté d'annoncer l'Evangile. Son dynamisme interne, dont l'origine n'est pas en elle, mais au-dessus d'elle, la met en mesure de s'acquitter de sa mission auprès des hommes, pourvu qu'on lui en laisse le moyen.

Ce faisant, l'Eglise, bien loin de se poser en compétitrice ou en adversaire vis-à-vis de l'Etat, contribue au contraire éminemment, en agissant selon ses propres principes, à procurer le bien commun, qui est l'objet et la raison d'être du Pouvoir temporel. De sorte que son attitude entraîne l'avantage de l'Etat autant que le sien propre.

De cela, Messieurs, de nombreux hommes d'Etat sont aujourd'hui persuadés et entretiennent, vis-à-vis de l'Eglise, des sentiments d'estime et d'amitié. Et vous Nous permettrez d'en voir un témoignage à la fois éclatant et émouvant dans l'accueil que voulut bien réserver à Notre humble personne le plus haut aréopage des représentants des peuples du monde, celui des Nations Unies, lorsque Nous décidâmes d'aller dernièrement, au nom du Concile et de l'Eglise tout entière, lui apporter l'appui de Notre autorité morale.

L'acquiescement à peu près unanime de l'opinion publique, s'ajoutant à celui des Gouvernants, a été pour Nous, laissez-Nous le dire, un puissant encouragement dans Notre tâche.

Nous le disons dans la sincérité de Notre cœur: Nous ne demandons qu'à aider ceux que vous

représentez ici dans tout ce qui peut contribuer au bien de l'humanité. L'heure est trop grave pour chercher à se soustraire aux devoirs qu'impose à tout homme de cœur la situation présente du monde. A tous, Nous leur offrons Notre aide. Et en retour Nous leur disons: Nous avons confiance que vous accorderez toujours à l'Eglise la liberté dont elle a besoin, et que bien loin d'entraver la mise en acte des décisions conciliaires, vous aurez à cœur, au contraire, de la favoriser .autant que vous le pourrez. Soyez-en sûrs : vos nations seront les premières à en ressentir le bienfait.

Au moment de prendre congé de vous, Messieurs, permettez que Nous vous exprimions Nos sentiments de profonde reconnaissance pour votre présence ici: reconnaissance dont Nous vous demandons de vouloir bien vous faire les interprètes auprès des Gouvernements qui vous ont mandatés. Sur eux, sur vous-mêmes, sur vos familles, sur vos nations et sur le genre humain tout entier, Nous implorons en cet instant de tout Notre cœur la protection d'En Haut et l'abondance des divines bénédictions.

*AAS 58 (1966), p.71-75.

Insegnamenti di Paolo VI, vol. III, p.737-741.

L'Osservatore Romano, 9-10.12.1965, p.6.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.51 p.3, 4.

La Documentation catholique, 1966 n.1462 col.70-73.